

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON

Château de Ségure  
65240 ARREAU

N° 2017- 123 B

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Envoyé en préfecture le 25/09/2017  
Reçu en préfecture le 25/09/2017  
ID : 065-246500573-20170919-2017\_123B-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf septembre, à 18H30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de M. CARRÈRE

**Présents votants (9) :** CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël et MOUNIQ Jean

**Absent excusé :** ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer

Par délibération n° 2017-92 du 20 juin, la convention de prestation de services entre la CCAL et le SIVAL, relative au service collecte des ordures ménagères de la vallée du Louron et la gestion de la déchetterie de Bordères-Louron, avait été approuvée.

Or, a posteriori le SIVAL a souhaité apporté quelques précisions sur les articles 4 et 5, selon la convention annexée à la présente délibération.

Monsieur le Président propose aux membres du bureau communautaire d'approuver cette nouvelle version.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Bureau Communautaire :

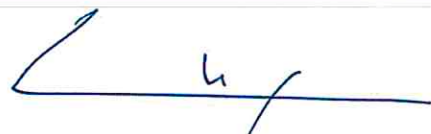
- Valide la nouvelle convention et mandante Monsieur le Président pour la signer.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2017-92 transmise le 28 juin 2017

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

**OBJET :** Convention pôle OM  
Louron

Le Président,  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU